

Communiqué de presse

Bien vieillir à domicile en Martinique : la Caisse Générale de la Sécurité Sociale et la Banque des Territoires s'allient pour l'adaptation des logements sociaux des locataires âgés

A Fort-de-France, le 9 octobre 2025

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie des Martiniquaises et Martiniquais, la Caisse Générale de la Sécurité Sociale (CGSS) représentée par Maclou RIGOBERT, directeur général de la Martinique et la Banque des Territoires représentée par Gisèle ROSSAT-MIGNOD, directrice du réseau de la Banque des Territoires ont signé, ce jour, une convention de partenariat pour accompagner l'adaptation des logements sociaux au vieillissement de leurs locataires âgés. Face à cette évolution démographique, l'enjeu principal est de permettre aux seniors de bien vieillir dans de bonnes conditions à domicile.

Sur le territoire, au sein du parc social, le nombre de résidents âgés de plus de 65 ans a fortement progressé ces dernières années. Ce phénomène devrait s'accroître dans les prochaines décennies, avec une proportion importante de personnes seules, notamment de plus de 75 ans.

Les résidents seniors du parc social, plus fragilisés, doivent être accompagnés vers un habitat mieux adapté à leurs besoins et à leurs moyens financiers, pour leur permettre de conserver une vie sociale et de vieillir en sécurité, dans de bonnes conditions dans leur domicile.

L'adaptation des logements occupés par les locataires seniors et la mise en accessibilité des immeubles sont des enjeux pour favoriser le bien vieillir, qui nécessitent qu'une approche plus globale soit conduite et renforcée telle que voulue dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cette convention d'une durée de 2 ans renouvelable, est composée de deux volets :

- L'accessibilité pour les seniors : diagnostics et travaux d'adaptation ;
 - L'énergie/Climat : travaux d'amélioration de la performance énergétique pour une meilleure qualité de vie.
- Elle décrit également les modalités opérationnelles tels que les subventions et les prêts qui pourront être proposés conjointement aux bailleurs sociaux.

Cette convention s'inscrit dans l'engagement de la Caisse des Dépôts en faveur du grand âge et renforce ainsi l'action de la CGSS et de la Banque des Territoires en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

« Ainsi, sachant que plus d'un tiers des locataires des bailleurs sociaux ont plus de 60 ans, la CGSS et la Banque des Territoires ont fait une priorité du bien-vieillir dans un chez soi correspondant parfaitement aux attentes des locataires âgés dans le parc social. C'est la raison pour laquelle ils ont uni leur force de frappe en signant cette convention qui va permettre d'améliorer le financement des travaux d'adaptation des logements des bailleurs sociaux au vieillissement et de ceux leur offrant une meilleure qualité de vie. Cette action s'inscrit pleinement dans la déclinaison de la feuille de route « santé et grand-âge » du groupe Caisse des Dépôts qui mobilisera 25 Md€ à horizon 5 ans. Ce partenariat innovant est parfaitement en ligne avec nos priorités cohésion sociale et territoriale et s'inscrit pleinement dans la volonté de transformation écologique de la Banque des Territoires » indique **Gisèle ROSSAT-MIGNOD, directrice du réseau et des territoires.**

A propos de la CGSS

La Caisse générale de Sécurité sociale (CGSS) de la Martinique, comme les autres Caisses des départements d'Outre-Mer, couvre le Régime Général et le Régime Agricole de Sécurité sociale, dont elle gère toutes les branches : Maladie, AT/MP Risques Professionnels, Retraite, Recouvrement des cotisations sociales. Elle intervient également en matière d'Action Sanitaire et Sociale et de Prévention de Santé.

Depuis le premier janvier 2018, le régime social des indépendants (RSI) est supprimé et la protection sociale des travailleurs indépendants est confiée juridiquement au régime général pour la prise en charge des risques maladie, vieillesse et invalidité-décès et le prélèvement de leurs cotisations. L'intégration complète du RSI au régime général a eu lieu au 1er janvier 2020. La CGSS Martinique exerce donc cumulativement les attributions relevant de Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam), de Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat), d'Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf) de Caisse de Mutualité Sociale Agricole (Cmsa).

A vos côtés jour après jour

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

in  

Contacts presse :

CGSS Martinique – service.communication@cgss-martinique.fr

Banque des Territoires Antilles-Guyane – Groupe Caisse des Dépôts

Cynthia Repaul : cynthia.repaul@caissedesdepots.fr – 06 40 97 31 26